



**SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2010  
TABLE DES MATIÈRES**

<b>2. ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>3</b>
2.1 2010 01 001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2010.....	3
<b>SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....</b>	<b>3</b>
<b>3. PROCÈS-VERBAUX.....</b>	<b>4</b>
3.1 2010 01 002 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009.....	4
<b>4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....</b>	<b>4</b>
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	4
<b>5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>5</b>
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5
<b>6. RAPPORT DU MAIRE.....</b>	<b>5</b>
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	5
<b>7. URBANISME.....</b>	<b>5</b>
7.1 2010 01 003 ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2010 À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME (417,64 \$ TX INCLUSES).....	5
7.2 2010 01 004 PROJET DE RÈGLEMENT PIIA.....	5
7.3 DÉPÔT R. 340-2010 PIIA.....	6
<b>8. VOIRIE MUNICIPALE.....</b>	<b>6</b>
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE DÉCEMBRE 2009.....	6
8.2 DÉPÔT DE L'INVENTAIRE DÉTAILLÉ DE TOUS LES EFFETS, OUTILS, INSTRUMENTS ET MACHINES.....	6
8.3 2010 01 005 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 341-2010 AYANT POUR OBJET D'IDENTIFIER LES CHEMINS ET RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EDWIDGE-DE- CLIFTON QUI SERONT OUVERTS À LA CIRCULATION DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE.....	6
<b>9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....</b>	<b>6</b>
9.1 2010 01 006 USAGE DU 2 <sup>E</sup> BAC BRUN OU NOIR GRATUIT.....	6
<b>10. SÉCURITÉ.....</b>	<b>6</b>
10.1 2010 01 007 PRIORITÉS LOCALES SQ.....	6
10.2 2010 01 008 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES.....	7
<b>11. LOISIRS ET CULTURE.....</b>	<b>7</b>
11.1 2010 01 009 PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ 2010.....	7
11.2 2010 01 010 BUDGET POUR « PLAISIRS D'HIVER ».....	7
11.3 2010 01 011 SABLAGE DES PLANCHERS CENTRE COMMUNAUTAIRE.....	7
<b>12. CORRESPONDANCE.....</b>	<b>8</b>
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE DÉCEMBRE 2009 8	8
12.2 2010 01 012 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE.....	8
<b>13. TRÉSORERIE.....</b>	<b>8</b>
2010 01 013 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 11 JANV. 2010.....	8
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 NOVEMBRE 2009.....	8
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 DÉC. 2009.....	8
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉC. 2009.....	8
13.5 2010 01 014 VÉRIFICATEUR : REDDITION DE COMPTES TECQ.....	8
<b>14. DIVERS.....</b>	<b>9</b>



14.1	2010 01 015 ENTENTE AVEC SERVICE CANADA.....	9
14.2	DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX.....	9
14.3	2010 01 016 100 ANS DE LA TRIBUNE .....	9
14.4	2010 01 017 CLUB QUAD.....	9
14.5	2010 01 018 DON JEVI.....	9
14.6	2010 01 019 RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE ADMQ .....	9
14.7	2010 01 020 FORMATION (3) HIVER-PRINTEMPS ADMQ.....	10
14.8	2010 01 021 FORMATION : INDICATEUR DE GESTION ADMQ.....	10
<b>15.</b>	<b>2010 01 022 LEVÉE DE LA SESSION .....</b>	<b>10</b>



Province de Québec

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 11 janvier 2010, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Madame Claudette Thibault

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

**2. Ordre du jour**

**2.1 2010 01 001 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 11 janvier 2010**

**1. Ouverture**

1.1 Prière.

1.2 Mot de bienvenue de madame le maire.

**2. Ordre du jour**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 11 janvier 2010

**3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

3.1 Lecture si demandée et adoption des procès-verbaux de la session régulière du 7 décembre 2009 et de la session extraordinaire du 14 décembre 2009

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux des dernières sessions régulières et extraordinaires

**5. Visite et période de questions**

5.1 Présences et période de questions

**6. Rapport du maire**

6.1 Rapport et suivis du maire

**7. Urbanisme**

7.1 Adhésion pour l'année 2010 à l'Association québécoise d'urbanisme (417.64 \$ tx incluses)

7.2 Projet de règlement PIIA

7.3 Dépôt R. 340-2010 PIIA

**8. Voirie municipale**

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de décembre 2009.

8.2 Dépôt de l'inventaire détaillé de tous les effets, outils, instruments et machines.

8.3 Avis de motion : RÈGLEMENT 341-2010 ayant pour objet d'identifier les chemins et rues de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton qui seront ouverts à la circulation durant la période hivernale

**9. Environnement et hygiène du milieu**

9.1 Usage du 2<sup>e</sup> bac brun ou noir gratuit





## **5. Visite et période de questions**

### **5.1 Présences et période de questions**

Rien à signaler.

## **6. Rapport du maire**

### **6.1 Rapport et suivis du Maire**

Madame le maire fait son rapport de la MRC.

## **7. Urbanisme**

### **7.1 2010 01 003 Adhésion pour l'année 2010 à l'Association québécoise d'urbanisme (417,64 \$ tx incluses)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le paiement de 417,64 \$, taxes incluses, à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'adhésion collective 2010.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 61000 310.

### **7.2 2010 01 004 Projet de règlement PIIA**

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est en processus d'élaboration d'un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone R-1 ;

ATTENDU que conformément à l'article 145.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité peut, par règlement, assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés ;

ATTENDU que conformément à l'article 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à un avis de motion donné en vue d'adopter ou de modifier un règlement prévu à l'article 145.15, ne peut être délivré aucun permis de construction ou de lotissement ni aucun certificat d'autorisation ou d'occupation dont la délivrance, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, sera assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'effet de la présente résolution est limitée à l'expiration de la période de 2 mois qui suit la présentation de l'avis de motion, à l'expiration de la période de 4 mois qui suit l'adoption du règlement s'il n'est pas mis en vigueur ;

SUR PROPOSITION de madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉE par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

IL EST RÉSOLU :

- ♦ Que le préambule fasse partie de la présente résolution ;
- ♦ Que la municipalité projette d'adopter un règlement dans les 2 mois sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone R-1 afin de définir les critères et les objectifs servant à évaluer les éléments architecturaux et l'implantation des nouvelles constructions et des travaux de rénovation à l'intérieur de la zone R-1 ;
- ♦ D'afficher une copie de la présente résolution aux lieux habituels d'affichage.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



### **7.3 Dépôt R. 340-2010 PIIA**

Le règlement 340-2010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone R-1 est déposé à l'assemblée.

## **8. Voirie municipale**

### **8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de décembre 2009**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de décembre 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

### **8.2 Dépôt de l'inventaire détaillé de tous les effets, outils, instruments et machines.**

Le directeur général dépose au conseil l'inventaire préparé par l'inspecteur municipal, en date du 6 janvier 2010, lequel liste tous les effets, outils, instruments et machines qui appartiennent à la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton. Une copie dudit inventaire est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

### **8.3 2010 01 005 Avis de motion : règlement 341-2010 ayant pour objet d'identifier les chemins et rues de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton qui seront ouverts à la circulation durant la période hivernale**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson à l'effet que, à une séance ultérieure du conseil, le règlement 341-2010 ayant pour objet d'identifier les chemins et rues de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton qui seront ouverts à la circulation durant la période hivernale sera présenté.

## **9. Environnement et Hygiène du milieu**

### **9.1 2010 01 006 Usage du 2<sup>e</sup> bac brun ou noir gratuit**

CONSIDÉRANT que les différents bacs fournis demeurent la possession de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU :

DE permettre aux résidents de se procurer un deuxième bac destiné au compostage (bac brun) ou un deuxième bac destiné aux déchets (bac noir) gratuitement ;

D'autoriser le directeur général à faire l'achat de bacs pour un montant de 1 500 \$ afin d'offrir les différents bacs aux résidents.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 49000 446.

## **10. Sécurité**

### **10.1 2010 01 007 Priorités locales SQ**

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;

IL EST RÉSOLU d'ajouter aux demandes de la municipalité « Surveillance des motoneiges » (sensibilisation et application de la réglementation) ».

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



**10.2 2010 01 008 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009 à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 135, 19<sup>e</sup> rue Saint-Georges (Québec) G5Y 4S6 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

**11. Loisirs et Culture**

**11.1 2010 01 009 Programme d'emploi d'été 2010**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Fédéral « Programme Emploi été Canada 2010 » ;

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné ;

QUE le maire, madame Linda Ouellet et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec Développement des ressources humaines du Canada.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

**11.2 2010 01 010 Budget pour « Plaisirs d'hiver »**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;

ET RÉSOLU de réserver une somme de 200 \$ pour les activités chapeautées par madame Sandra Raymond dans le cadre des « Plaisirs d'hiver » qui se tiendront le 6 février 2010 de 13 h à 16 h au Centre communautaire.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

**11.3 2010 01 011 Sablage des planchers Centre communautaire**

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu une soumission de Clarence Hallée inc. pour le sablage et la finition du plancher au Centre communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;



ET RÉSOLU de demander une deuxième soumission ;

DE faire les vérifications d'usage ;

D'octroyer le contrat à un coût ne dépassant pas 4 963 \$ avant taxes.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0      ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 520.

## **12. Correspondance**

### **12.1                      Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois de décembre 2009**

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de décembre 2009.

### **12.2    2010 01 012                      Adoption par résolution de la correspondance**

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Claudette Thibault ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Jean-Yves Masson ;

IL EST RÉSOLU que la correspondance du mois de décembre 2009 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0      ADOPTÉE.

## **13. Trésorerie**

- |                    |             |  |
|--------------------|-------------|--|
| <b>2010 01 013</b> | <b>13.1</b> | <b>Adoption des comptes à payer au 11 janv. 2010</b> |
|                    | <b>13.2</b> | <b>Conciliation bancaire au 30 novembre 2009</b>     |
|                    | <b>13.3</b> | <b>Liste des comptes à recevoir au 31 déc. 2009</b>  |
|                    | <b>13.4</b> | <b>Liste des déboursés au 31 déc. 2009</b>           |

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 11 janvier 2010 pour un total de 51 746,50 \$ pour l'année 2009 et de 70 533,97 \$ pour l'année 2010 ;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 31 décembre 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 30 novembre 2009 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0      ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 51 746,50 \$ et 70 533,97 \$.

### **13.5    2010 01 014                      Vérificateur : reddition de comptes TECQ**

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes pour la période du 28 novembre 2005 au 31 décembre 2009 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2005 – 2009 fait l'objet d'une acceptation par la Direction des infrastructures ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétréault ;

ET RÉSOLU de mandater la firme de vérificateurs Pellerin, Potvin, Gagnon afin de faire valider la reddition de comptes de la municipalité.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0      ADOPTÉE.



#### **14. Divers**

##### **14.1 2010 01 015 Entente avec Service Canada**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

QUE M. Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, est autorisé à représenter la municipalité pour toutes les transactions concernant le programme du relevé d'emploi de Service Canada.

VOTE :                            POUR : 6        CONTRE : 0    ADOPTÉE.

##### **14.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux**

Les élus déposent leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

##### **14.3 2010 01 016 100 ans de La Tribune**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU que la municipalité participe dans le cahier spécial des 100 ans de La Tribune par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook.

VOTE :                            POUR : 6        CONTRE : 0    ADOPTÉE.

##### **14.4 2010 01 017 Club Quad**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU d'acheter deux panneaux publicitaires (16" x 24") au coût de 150 \$ (pour les 2) plus taxes au Club Quad Estrie Sud inc.

VOTE :                            POUR : 6        CONTRE : 0    ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 340.

##### **14.5 2010 01 018 Don Jevi**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;

ET RÉSOLU de faire un don de 50 \$ à JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie.

VOTE :                            POUR : 6        CONTRE : 0    ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

##### **14.6 2010 01 019 Renouvellement cotisation annuelle ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU que soit autorisée l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2010 au coût de 395 \$, plus les taxes applicables.

VOTE :                            POUR : 6        CONTRE : 0    ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.



**14.7 2010 01 020 Formation (3) hiver-printemps ADMQ**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général s'inscrive aux formations suivantes : Les lois municipales : comment s'y retrouver et Réussir les séances du conseil ; De l'appel d'offres au respect des modalités contractuelles ; L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général ;

Que soit autorisé le paiement des formations au montant de 615 \$ + taxes pour les trois.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

**14.8 2010 01 021 Formation : indicateur de gestion ADMQ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU que le directeur général soit autorisé à suivre la formation sur les indicateurs de gestion de l'ADMQ qui aura lieu à Saint-Hyacinthe le 28 janvier 2010 au coût de 145 \$ + taxes.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

**15. 2010 01 022 Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ par madame la conseillère ;

ET RÉSOLU que la session régulière du 11 janvier 2010 soit levée à 21 h 10.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

---

Linda Ouellet, Maire

Je, Linda Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier